ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Les rendez-vous médicaux non honorés

Question écrite n° 6772

Texte de la question

Mme Agnès Carel appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, sur les rendez-vous médicaux non honorés. La mise en place de plateformes de rendez-vous telle que Doctolib a été un réel progrès tant pour les patients que pour les praticiens. Mais l'une des conséquences de ce progrès est le nombre important de rendez-vous non honorés. Selon le conseil national de l'Ordre des médecins et l'Académie de médecine, 6 % à 10 % des patients ne se présenteraient pas à leur rendez-vous, ce qui correspond à une perte de temps de consultation pour le médecin, généraliste ou spécialiste, de près de deux heures hebdomadaires, soit près de 27 millions de rendez-vous non honorés par an ! Près des deux tiers de ces défections concerneraient un premier rendez-vous. Cette constatation est d'autant plus perturbante que 6 à 7 millions de Français seraient aujourd'hui sans médecin traitant faute de disponibilité de ces derniers. Aussi, elle lui demande quelle mesure il envisage de prendre pour limiter voire enrayer ce phénomène.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage pleinement les préoccupations qui sont les vôtres concernant le sujet des rendez-vous médicaux non-honorés et ces créneaux bloqués en vain, qui conduisent à gâcher un temps médical précieux, alors que certains de nos concitoyens peinent à obtenir un rendez-vous lorsqu'ils en ont réellement besoin. C'est un sujet complexe car il n'y a pas de solution évidente ou automatique qui nous permettrait de stopper totalement ce phénomène. Un oubli peut arriver. La répétition des oublis et des rendez-vous non honorés est en revanche beaucoup plus problématique. Lorsque cela devient une habitude, cela en devient inacceptable. In fine, ce sont les patients qui ont le plus besoin de consulter un médecin qui sont pénalisés, et les médecins eux-mêmes, qui souhaiteraient examiner plus de patients. Compte tenu des défis que nous devons relever pour notre système de santé et alors que tant de Français sont à la recherche d'un médecin traitant, nous devons veiller à la responsabilisation de tous, professionnels comme patients. L'une des clés est bien entendu la sensibilisation et l'information sur les conséquences d'un rendez-vous non honoré. Une campagne de communication dédiée est donc en cours de préparation en lien avec nos partenaires. Au-delà, c'est une réflexion globale sur le bon usage de notre système de santé que nous sommes en train de mener et qui aboutira dans les prochaines semaines. A cet effet, un travail est engagé en lien avec l'Assurance maladie, les plateformes de réservation de rendez-vous médicaux, les associations de patients et les médecins pour identifier les solutions les plus adaptées pour mettre un terme aux comportements manifestement abusifs.

Données clés

Auteur : Mme Agnès Carel
Circonscription : Seine-Maritime (7e circonscription) - Horizons et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6772
Rubrique : Médecine
Ministère interrogé : Organisation territoriale et professions de santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QE6772

Ministère attributaire : Organisation territoriale et professions de santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 mars 2023, page 2811
Réponse publiée au JO le : 1er août 2023, page 7275